

Le bulletin des élu-es SUD au C.E de Call  
Expert Roubaix

## DECLARATION PREALABLE AUX REUNIONS D'INFORMATON/CONSULTATION DU CCE ET DES CE DE CALL EXPERT LE 17 FEVRIER

*Cette déclaration est faite au nom des salariés de tous les sites de la société CALL EXPERT, par les élu-es et représentants **SUD** de Roubaix, Paris et Abbeville, salarié-es de CALL EXPERT. Elle a été soutenue par les représentants et élus de FO Paris et de la CGT Abbeville.*

« La procédure de redressement judiciaire de notre entreprise, initiée le 31 Octobre 2013, arrive à son terme.

Tout au long de cette procédure, le calendrier mis en place par Monsieur l'Administrateur, ainsi que la diffusion systématiquement tardive d'informations imparfaites, n'ont jamais permis aux membres des CE et CCE de Call Expert de bénéficier des dispositions légales de consultation évoquées dans l'article L2323-4 du Code du Travail qui indique que

*« Pour lui permettre de formuler un avis motivé, le Comité d'entreprise dispose d'informations précises et écrites transmises par l'employeur, d'un délai d'examen suffisant et de la réponse motivée de l'employeur à ses propres observations ».*

Deux jurisprudences apportent les précisions suivantes :

*« Le délit d'entrave est caractérisé s'il est établi que le chef d'entreprise a manifestement voulu placer le Comité d'Entreprise devant le fait accompli ».*

*« Constitue un trouble manifestement illicite la mise en œuvre de projets alors que le Comité d'Etablissement n'a pas disposé d'un délai suffisant compte tenu de la nature et des implications des différents projets ».*

A la lumière des offres définitives qui ne nous ont été transmises que très difficilement à partir de Samedi après-midi, force est de constater que nous sommes aujourd'hui placés devant le fait accompli, et que les offres « conjointes, indépendantes et non solidaires » de Relayton et IPG (auxquelles on peut ajouter celle de COM+), révisées à la baisse, sont à considérer comme acquises par Monsieur l'Administrateur.

Certes, l'adoption de la loi sur la Sécurisation de l'Emploi émanant du l'Accord National Interprofessionnel de Janvier 2013 a grandement contribué à ce que le rôle du CE et CCE passe de consultatif, à purement ornemental dans le cas d'un redressement judiciaire comme le nôtre.

Ceci dit, compte tenu de la gravité des décisions qui ont été prises, et qui seront sans doute validées par le Tribunal de Commerce, concernant le futur de tous les salariés de Call Expert et de leurs familles, nous exprimons par la présente, à Monsieur l'Administrateur et l'ensemble de ses collaborateurs mobilisés dans le redressement judiciaire de CALL EXPERT, notre indignation la plus profonde. Nous ne cautionnons pas, ni ne pouvons adhérer, à l'issue choisie de cette procédure dont le facteur humain n'aura été ni plus ni moins qu'une variable d'ajustement. Nous réclamons l'amélioration réelle des offres afin qu'il n'y ait au final aucun licenciement sec. »

# LA VALSE DES PANTINS REPRENEURS

Des douze repreneurs déclarés fin janvier, il n'en restait plus finalement que 9 dont 1 seule offre pour la reprise de la totalité des sites en France métropolitaine, en l'occurrence un fonds d'investissement israélien, Notafisc, absent jusqu'ici du secteur de la Relation Client au Téléphone.

Quant aux autres repreneurs déclarés dont H2A, Relaytion pour Abbeville et Paris, et dont IPG et Com Plus pour Roubaix, leurs offres en terme d'emplois n'ont fait que diminuer au fil des semaines.

## Fin janvier :

**H2A** annonçait reprendre 400 salariés sur les 480 CDI d'Abbeville, mais déjà sous conditions :

- 1) Mais seulement tant que durent les contrats de sous-traitance...
- 2) Que la Mairie fournisse de nouveaux locaux (le site du siège appartenant encore l'ex patron délinquant de Call Expert.
- 3) Que la CGT et SUD ne soient pas présents dans l'entreprise !!!

**IPG**, numéro 1 des centres d'appels prestataires en Belgique, annonçait pouvoir reprendre tous les CDI de Roubaix et son intention de développer des activités dans cette zone frontalière.

**Com Plus** petite entreprise de Roubaix, estimait pouvoir reprendre jusqu'à 70 salarié-es sur Roubaix et d'autres à Tours ?! Mais, le patron restait très (trop) silencieux quant à la situation financière de son entreprise, ses projets et ses contrats.

Vendredi 14 février minuit, date butoir pour la communication des offres définitives. Les élu-es du C.C.E et les représentants syndicaux, n'y ont eu accès que le samedi après midi et ils ont pu constater la maigreur des offres de reprise en terme d'emplois.

**A la lecture des documents, il apparaît désormais clair que certains repreneurs jouent la montre, comptant sur la liquidation judiciaire afin de se partager pou 1 € symbolique les contrats de sous-traitance en laissant sur le carreau des centaines de salariés !**

- **Notafisc** n'a pas démontré sa capacité financière à reprendre l'ensemble des sites et y maintenir les quelques 700 emplois actuels
- **H2A** n'a pas non plus fourni de garantie financière suffisante, ni démontré sa volonté de sauvegarder l'emploi, d'autant que Canal + n'accepte pas de leur confier un contrat.
- **Relaytion** qui annonçait pouvoir reprendre uniquement 200 salariés sur Abbeville a réduit son offre à une centaine d'emplois !
- **IPG ne reprendrait plus que 76 salariés sur les 114 de Roubaix et n'a plus de projet autre que de gérer les contrats de sous-traitance existant actuellement...**
- **Com Plus** reste dans le flou et ne reprendrait que 25 salarié-es sur son site Roubaix ou de Tours (?!!), sans doute pour remplacer les salariés « usés » que cette entreprise a commencé à licencier ces dernières semaines !!! et là encore, le patron a fait savoir qu'il ne voulait pas des élu-es choisi-es par les salarié-es de Roubaix...

**Envoyer vers Pôle Emploi des centaines de salariés victimes des agissements d'un patron voyou est totalement inacceptable !!!**

Et pendant tout ce temps là... les pouvoirs publics (les Mairies d'Abbeville et de Roubaix, le ministre du « redressement productif ») sont restés totalement muets !!!

Il aura fallu (enfin !) la manifestation de 300 salarié-es dans les rues d'Abbeville le samedi 15 février, soutenue par les syndicats **CFTC**, **FO**, **CGT** et **SUD** (et sa bonne couverture médiatique), pour qu'un frémissement d'intérêt se manifeste du côté de la Mairie...

## **La consultation des élu-es du C.C.E et des C.E sur les offres de reprise le 17 février.**

**Les élu-es au C.C.E, à l'exception des élu-es CFDT et FO de Roubaix, ont donné un avis défavorable concernant TOUTES les offres de reprise en l'état où elles allaient être examinées par le Tribunal de Commerce d'Amiens le lendemain, et ce, pour plusieurs raisons :**

- Aucune offre de reprise globale n'incluait la reprise de tous les salariés en CDI sur l'ensemble des sites ;
- Aucune offre de reprise partielle ne garantissait le maintien de tous les emplois existant à ce jour en CDI ;
- Les repreneurs potentiels font valoir des clauses suspensives qui sont inacceptables tant pour les représentants des salarié-es qu'aux yeux de l'Administrateur Judiciaire

**Les élu-es du C.E de Roubaix ont eu ensuite à se prononcer sur les 2 propositions concernant leur seul site.**

**Malgré les licenciements induits par l'acceptation de ce plan de reprise par IPG et Com Plus, la majorité des élu-es (2 CFDT et 1 FO) ont voté POUR avec des réserves...**

**En revanche, et conformément aux engagements pris de défendre le maintien dans l'emploi de tous les salariés qui le souhaitaient, les 2 élu-es SUD ont voté CONTRE.**

Nos élu-es ont motivé leur vote pour les 3 raisons suivantes :

- L'existence de clauses suspensives,
- Pas d'engagement à reprendre la totalité des 114 CDI
- Pas de nouveaux contrats amenés qui pourraient garantir la pérennité du site et la création future d'emplois.

**Ces avis sont susceptibles d'être modifiés en fonction des offres définitives qui doivent être déposées le 23 février à minuit.**

## **Le 18 février, le Tribunal de Commerce d'Amiens décide... de rien décider**

Devant le Tribunal, avant et pendant l'audience, un rassemblement était organisé par les syndicats CGT et **SUD** avec présence de délégations de salarié-es venu-es d'Abbeville, mais aussi de Roubaix et Paris.

A 17H30, nos représentant-es étaient informés qu'à l'étape actuelle le Tribunal de Commerce n'avait pas été en mesure de rendre sa décision concernant les offres de reprise et estimait ne pas pouvoir trancher du fait même de l'existence de ces fameuses clauses suspensives.

Une nouvelle audience est convoquée pour le mercredi 26 février, laissant près de 700 salarié-es dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir !

## **Des Assemblées Générales de salarié-es et des actions en cours....**

Pour **SUD**, qu'il s'agisse de maintenir les emplois ou d'obtenir des indemnités de licenciement supra légales, l'interlocuteur ne peut plus être aujourd'hui que l'Etat ou ses représentants locaux.

**Abbeville** : au retour de l'audience les syndicats et le « Collectif des salarié-es », ont discuté de l'organisation d'une nouvelle manifestation pour le lendemain et décidé l'occupation des locaux.

Alors que certains syndicats, proposaient d'aller manifester et rencontrer des partis politiques dits d'opposition, **SUD** intervenait pour que toutes les démarches et initiatives se fassent en direction des pouvoirs publics (Marie d'Abbeville, Gouvernement...)

Cette position a recueilli l'assentiment de la majorité des salariés présents à l'Assemblée Générale.

Une nouvelle manifestation a d'ailleurs été organisée dès le lendemain à Abbeville en direction de la Mairie. Reçus par le Maire, les syndicats et des salariés ont convenu d'un courrier envoyé au Premier Ministre demandant l'intervention immédiate de l'Etat dans ce dossier.

**St Denis de la Réunion** : les salariés sont en grève depuis une semaine car il n'y a plus aucun repreneur à l'heure actuelle...

**Roubaix** : Les élu-es **SUD** ont obtenu une rencontre avec la Communauté Urbaine de Lille (CUDL) et le représentant du Conseil Général du Nord. Par contre, la Mairie de Roubaix reste aux abonnés absents...jusqu'à ce jour.

Le C.E rencontrera la DIRRECTE la semaine prochaine...

**Sans mobilisation des salarié-es, il n'y aura ni maintien des emplois, ni indemnités de licenciement conséquentes permettant aux salarié-es de se réorienter professionnellement dans un contexte marqué par un chômage qui touche 5 millions de personnes en France !**

---

Vos élu-es **SUD** sur le site de Roubaix : Assia BRAHMI et Antoine WAUQUIEZ